

LA TAXATION ET LE CODE MINIER EN AFRIQUE : FREINS AU DEVELOPPEMENT MINIER

Pierre J. GOOSSENS¹

Si le potentiel minier d'un pays (ou d'une région) est un facteur important dans la décision d'investir pour l'exploration, la mise en valeur, le développement et éventuellement l'exploitation, d'autres critères sont aussi importants. Ces critères sont :

1. la législation et la fiscalité minière ;
2. l'infrastructure économique.

La présente étude traite en particulier de la législation et de la fiscalité minière. Celles-ci doivent être claires et transparentes. La fiscalité minière en Afrique souffre encore d'un passé qui ne s'est pas encore libéré des exigences des pays colonisateurs.

Alors que la majorité des investissements miniers aujourd'hui vont vers les pays latino-américains, les pays africains et, en particulier, les pays de l'Afrique Occidentale, souffrent d'un manque d'investissements miniers tout en offrant cependant un potentiel minier équivalent sinon supérieur aux pays latino-américains. En comparant les régimes fiscaux, on constate que la "royalty", la participation gratuite de l'Etat dans l'opération minière et les impôts indirects tels que la taxe sur l'importation des équipements et des produits pétroliers, sont beaucoup plus élevés en Afrique qu'en Amérique latine. Une corrélation bien marquée existe entre les investissements et le poids de la fiscalité.

L'industrie minière, comme d'ailleurs bien d'autres activités industrielles, implique un certain nombre de partenaires dont les intérêts et les objectifs, sans être opposés, peuvent être indépendants ; les principaux sont l'Etat et les sociétés minières.

Le secteur minier n'est certes plus comme au XIX^{ème} siècle, la seule base d'industrialisation d'un pays. Il n'en demeure pas moins l'un des moteurs possibles du développement économique, comme cela est le cas dans certains pays d'Amérique latine. Il joue d'ailleurs un rôle encore important dans des pays comme le Canada et l'Australie. L'Afrique ne peut le négliger.

Les compagnies minières, elles, considèrent l'Afrique comme une région ayant un contexte géologique généralement prometteur et donc, sous cet angle, favorable aux investissements. En contrepartie, l'infrastructure économique n'est pas encore très développée. L'intérêt des investisseurs ne se concrétisera donc que lorsque les codes miniers et les régimes fiscaux leur paraîtront suffisamment attrayants.

¹ BUGECO, Espace "Del Goutte", Rue de Bois-Seigneur-Isaac 40 - B-1421 Braine l'Alleud.